

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 novembre 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, PROUVOST Christophe

Représenté : 1 RUET Christophe par GUINARD Gilles

Votants :11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20221118 – 02 : MISE EN SECURITE DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-MARTIN A ORNON VILLAGE

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de l'état actuel du clocher de l'église Saint-Martin à Ornon village. Vu l'urgence de la situation, une étude diagnostic et faisabilité a été demandée au bureau d'architecte « AF trait d'architecture », pour des travaux de sécurisation et consolidation portant sur les murs et la charpente qui supportent les cloches.

Elle intègre la prestation de chaque membre de l'équipe du cabinet d'architecte, réunie pour répondre de la manière la plus ciblée possible aux enjeux du projet : le bureau d'étude BETEC structures et Philippe Pichard - économiste de la construction ; tous deux s'adaptent aux sujets pointus, délicats et plus largement dans la restauration du patrimoine.

Le montant d'honoraires du bureau d'architecte « AF trait d'architecture » s'élève à 7 866.00€ TTC.

Face à l'urgence de la situation, Madame le Maire a accepté le devis et sur conseil de l'architecte il est envisagé de mettre en place un périmètre de sécurité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financements.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

